

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 27 mai 2013****Présents**

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Gaspard GANTZER (départ 9h10) ; Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN (départ à 10h00), Vincent MARTIGNY.

Paul BERNARDET, Pierre BORNAND (arrivé à 8h55), Marco MADINIER, Josselin MARC (suppléant de Julie MEYNIER), Enora NAOUR (suppléante d'Antonin THYRARD), Maxime REGNERI (suppléant de Clara KOENIG), Raphaëlle REMY-LELEU.

Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI, Marie RASSAT.

Absents ou excusés

Daniel MUGERIN.

Léa DELMAS (procuration à Raphaëlle REMY-LELEU).

Nadège ABOMANGOLI, Vincent BERGER (procuration à Renaud DEHOUSSE), Thierry CADART (procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Renaud DEHOUSSE), Catherine MAYEUR-JAOUEN (procuration à Vincent MARTIGNY), Pierre MEYNARD (procuration à François HEILBRONN), Laurence PARISOT, Louis SCHWEITZER (procuration à Vincent MARTIGNY), Philippe TERNEYRE, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Charline AVENEL	secrétaire générale,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Vincent TENIERE	chargé de mission auprès du directeur,
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission à la direction générale,
Dolly CARENE	assistante à la DES,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Francesca CABIDDU	responsable du service administratif.

- | | | |
|------|--|------|
| I. | Politique de l'aide financière et des services aux étudiants-bilan 2012-2013 | p. 2 |
| II. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 29 avril 2013 | p. 8 |
| III. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 8 |

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2013**

La séance est ouverte à 8h35, sous la présidence de Renaud DEHOUSSE. Il invite Dolly CARENE à donner lecture de la liste des procurations :

- Vincent BERGER a donné procuration à Renaud DEHOUSSE
- Thierry CADART a donné procuration à Florence HAEGEL
- Jean-Claude CASANOVA a donné procuration à Renaud DEHOUSSE
- Catherine MAYEUR-JAOUEN a donné procuration à Vincent MARTIGNY
- Pierre MEYNARD a donné procuration à François HEILBRONN
- Louis SCHWEITZER a donné procuration à Vincent MARTIGNY
- Léa DELMAS a donné procuration à Raphaëlle REMY-LELEU

I. POLITIQUE DE L'AIDE FINANCIÈRE ET DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS-BILAN 2012-2013

a) Exposé

Myriam DUBOIS-MONKACHI présente les enjeux de la politique d'aide financière et de services aux étudiants en trois points :

Une politique à dimension internationale, dans la mesure où Sciences Po a choisi de traiter les étudiants européens et français de la même manière. Cette politique se matérialise par un accès aux droits dégressifs pour tous les étudiants issus de l'espace économique européen. Ce principe a été repris par le CROUS en 2008, qui a ouvert le droit à bourses du CROUS aux étudiants européens partir de la deuxième année de scolarité (Sciences Po a ouvert ce droit dès la première année). Pour les étudiants extracommunautaires, Sciences Po n'a pas mis en place de sur tarification comme c'est le cas dans la plupart des institutions internationales.

- Les objectifs de 2013, fixés en 2009 étaient de 40 % d'étudiants étrangers en situation diplômante (50 % en comprenant les étudiants en échange). L'institut se situe actuellement à 34 % d'étudiants étrangers en situation diplômante (46 % en comprenant la population des étudiants en échange). En 2009, les étudiants étrangers en situation diplômante étaient à 28 % (34 % en comprenant la population en échange).

Une politique publique de bourse sur critères sociaux : depuis l'instauration de ce système en 2004, Sciences Po complète les bourses du CROUS, à hauteur de 75 % du montant versé.

- Les objectifs 2013 étaient de 30 % du corps étudiant. L'institut se situe aujourd'hui à 27 %. Pour autant, en considérant tous les étudiants aidés, qui ne paient pas de scolarité – les étudiants situés dans la tranche zéro, les étudiants boursiers, les étudiants en situation de handicap – le taux est de 30 %.

Un système adaptable, avec

- la modulation des droits, fonction des revenus des foyers fiscaux des étudiants et échelonnés sur 11 tranches,
- des mesures d'ajustement et de changement de situation, qui permettent d'ajuster les droits de scolarité chaque année en fonction de l'évolution des revenus des parents

- le suivi de la scolarité, avec l'existence d'une aide à chaque étape de la scolarité (aide à la mobilité, année de césure, préparation aux concours administratifs, certificat d'aptitudes managériales, année de stage...)

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que ce système de droits modulés est de plus en plus repris par les IEP de province (Toulouse et Lille le mettront en place pour leur rentrée 2013). Elle conclut son intervention sur le fait que la politique de l'aide financière et des services aux étudiants aura bientôt 10 ans. Si des questions se sont fait jour sur les effets de seuil des droits de scolarité, sur le système de bourses au mérite instauré en 2008, Myriam DUBOIS-MONKACHI insiste sur le fait que cette politique est menée par des services guidés par la bienveillance et le professionnalisme.

Francesca CABIDDU présente les principaux aspects du bilan reçu par les membres du Conseil de direction en insistant notamment sur quatre thèmes :

- les droits de scolarité et les dispositifs d'accompagnement et de scolarité,
- les bourses de scolarité,
- les autres aides attribuées aux étudiants,
- les services aux étudiants.

Concernant les droits de scolarité, Francesca CABIDDU présente les barèmes appliqués à Sciences Po, articulés sur un montant de droits fonction du régime fiscal des parents des étudiants. Les élèves qui relèvent d'un régime fiscal hors espace économique européen payent le montant maximum de droits. Francesca CABIDDU explique, à l'appui des tableaux des pages 2 et 3, que la répartition des étudiants par paliers est stable depuis 2010 : 3 étudiants sur 10 sont exonérés de frais de scolarité et 21 % des étudiants payent le niveau maximum de frais de scolarité. Les exonérations de droits portent sur les élèves boursiers, les élèves en situation de handicap, les élèves en double diplôme et les élèves assujettis à la tranche zéro, soit les étudiants rattachés au foyer dont le revenu mensuel ne dépasse pas 3200 euros par mois, pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants. Concernant la tranche haute, celle des élèves payant le maximum de droits de scolarité, elle est composée à 52 % d'élèves français et européens, dont 80 % de Français. Les revenus annuels des parents de ces élèves sont supérieurs ou égaux à 200 000 € par an pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants. Francesca CABIDDU rappelle que le calcul des droits de scolarité est établi sur l'année fiscale $n - 2$.

Pour traiter les différentiels de revenus entre l'année n et l'année de référence fiscale, l'IEP a mis en place deux dispositifs : l'accompagnement des situations particulières et la Commission de suivi social.

L'accompagnement des situations particulières concerne les changements de situation familiale des étudiants. Cinq événements peuvent avoir un impact sur le calcul des droits de scolarité : le chômage, le décès, la maladie, le divorce, la retraite.

- 149 demandes d'accompagnement de situations particulières ont connu une issue favorable entre 2012 et 2013, pour un total d'exonération de 150 000 €
- 68 % des événements pris en compte sont des cas de chômage et de retraite

La Commission de suivi social étudie de son côté tous les cas particuliers qui n'entrent pas dans le dispositif d'accompagnement des situations particulières.

- La Commission de suivi social a reçu 189 dossiers entre 2012 et 2013. 136 demandes ont bénéficié d'une réponse favorable pour un total de 191 000 € d'exonérations attribuées.
- Depuis 2007, le budget de la Commission de suivi social a été multiplié par cinq

Francesca CABIDDU présente ensuite les bourses de scolarité, qui concernent deux populations : les étudiants français et européens et les élèves ayant une nationalité et une résidence fiscale en dehors de l'Union européenne.

Les étudiants français et européens peuvent bénéficier des dispositifs du CROUS et sont exonérés du paiement des droits de scolarité et de la cotisation à la sécurité sociale. Ils bénéficient par ailleurs d'un complément de bourse, variable en fonction de leur échelon. Ces bourses sont complétées par l'institut à hauteur de 75 % pour la majorité des étudiants. Francesca CABIDDU précise que le dispositif du CROUS ne s'applique pas aux étudiants européens de première année. Pour ces étudiants, l'institut se substitue donc au CROUS en reprenant les mêmes bases de calcul par échelon. L'institut apporte à ces étudiants le montant de la bourse du CROUS plus le complément. Francesca CABIDDU insiste sur l'importance de ce complément : pour un étudiant d'échelon 6, le pouvoir d'achat mensuel est augmenté de 353 € par rapport aux autres universités.

Le taux d'étudiants boursiers à Sciences Po est en constante augmentation, à 27 % en 2013 contre 12 % en 2005.

Pour ce qui concerne les étudiants extracommunautaires, Francesca CABIDDU rappelle qu'ils peuvent bénéficier des dispositifs de bourse du gouvernement français : 177 étudiants à Sciences Po en bénéficient et sont totalement exonérés des frais de scolarité. Ces étudiants perçoivent également une bourse de vie, dont le montant est compris entre 600 et 700 € par mois. Pour les élèves qui n'ont pas accès à ce dispositif, l'institut attribue une bourse sur ses fonds propres, la bourse Émile Boutmy, attribuée sur des critères de mérite et des critères sociaux. Elle permet aux étudiants de bénéficier d'une exonération totale ou partielle de droits de scolarité, et accorde une bourse de vie dont le montant annuel peut aller jusqu'à 6000 €.

- Pour ces deux populations d'étudiants extracommunautaires, l'institut a versé un montant total de 1,9 million d'euros de bourse.

Francesca CABIDDU présente l'aide à la mobilité, qui concerne les étudiants effectuant leur troisième année à l'étranger. Pour ces étudiants, Sciences Po puise dans ses fonds propres et bénéficie de partenariats publics, pour un montant global de 1,3 million d'euros en 2012 – 2013, soit 20 % d'augmentation par rapport à 2011 – 2012. Les autres aides sont :

- l'aide au logement, adressée aux élèves boursiers issus des conventions d'éducation prioritaire. Cette année, le montant de l'aide est de 53 000 €
- l'aide financière d'urgence, adressée aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles. Cette année, le montant de l'aide est de 15 000 €.

Concernant les services adressés aux étudiants, Francesca CABIDDU évoque le pôle logement, en charge de l'information et de l'accompagnement des démarches de logements des étudiants. Elle rappelle la complexité de la situation du logement à Paris et indique que le CROUS a reçu l'année dernière plus de 18 000 demandes de logement pour 4000 logements disponibles. En relation avec la DDE, l'institut met à disposition un site Internet d'offres en ligne réservé aux étudiants de l'IEP et fidélisé par le pôle logement. 1300 offres ont été publiées cette année.

Le pôle logement est également chargé de conclure des accords avec les résidences privées. Ces accords permettent de réserver des chambres étudiantes et de réduire le montant des frais de dossier. Un partenariat avec la cité internationale universitaire permet chaque année de réserver des lits pour les étudiants de Sciences Po. Cette offre s'accompagne d'une garantie de loyer modéré, financée par l'institut. L'institut a par ailleurs décidé de lancer une enquête sur les conditions de logement des élèves de Sciences Po. Les résultats de cette enquête, qui se terminera dans les prochaines semaines, permettront d'identifier plus précisément les besoins des étudiants. Francesca CABIDDU précise que la situation du logement dans les campus est légèrement plus favorable qu'à Paris. L'administration des campus a signé des accords avec les associations et les résidences pour faciliter l'accès des étudiants aux logements.

Francesca CABIDDU conclut son intervention sur le service d'aide sociale, qui travaille en étroite collaboration avec le pôle santé et s'adresse aux étudiants connaissant tous types de difficultés : des

difficultés d'ordre financier, des difficultés de compréhension du système de soins français par les étudiants étrangers, d'accompagnement administratif, ou de titres de séjour. L'aide sociale réoriente les étudiants vers les dispositifs existants. Francesca CABIDDU rappelle ensuite que toutes les équipes sont impliquées dans la politique d'aide financière. L'accompagnement des étudiants est personnalisé et un suivi est assuré tout au long de l'année. Elle ajoute que Sciences Po a, cette année, mobilisé plus de 5 millions d'aides financières. Le budget a augmenté de 16 % tandis que les effectifs ont augmenté de 7 %.

b) *Questions et observations*

Josselin MARC rapporte un problème de suivi des logements proposés par les agences privées ayant signé un accord avec Sciences Po. Assurées du renouvellement de leur logement par les étudiants, ces agences se laissent aller à des pratiques douteuses et ne rénovent pas les logements proposés. Josselin MARC évoque de nombreuses remontées d'information à ce sujet, en particulier à Nancy. Il revient ensuite sur les nouveaux partenariats élaborés entre Sciences Po, le CROUS et la Ville de Paris, et demande qui va attribuer des logements issus de ces partenariats et sur quels critères.

Catherine BLANC se réfère au tableau numéro 7 du bilan et demande s'il est possible de connaître le pourcentage d'élèves boursiers par procédure d'admission.

Maxime REGNERI explique que certains étudiants de troisième année sont obligés de payer des frais dérogatoires dans le cadre de leur passage dans d'autres universités. Il évoque par exemple les 100 € de frais pour accéder à la bibliothèque de Columbia. Or, les étudiants qui souhaitent être remboursés de ces frais doivent demander l'aide à la mobilité. Maxime REGNERI souhaite que l'institut communique davantage autour de ce dispositif. Il propose l'automatisation du remboursement des frais dérogatoires. Il affirme que les élèves de l'institut ne doivent pas conditionner le choix de leur université de 3^e année à ces questions de frais dérogatoires.

Enora NAOUR déplore de son côté que la question des aides sociales ne soit pas davantage corrélée aux frais d'inscription et au coût de la vie étudiante. Elle aborde ensuite diverses problématiques, au premier rang desquels l'absence de reconnaissance d'autonomie des étudiants, avec un système de frais d'inscription qui considère *ipso facto* la relation de dépendance financière entre les étudiants et leurs parents. Finalement, l'institut prend difficilement en compte les cas d'étudiants en situation d'indépendance financière. Enora NAOUR rappelle les critères appliqués par l'institut sur cette indépendance : 90 % du SMIC. Elle déplore ensuite que les étudiants étrangers hors espace économique européen puissent payer le maximum de frais d'inscription. Si la bourse Émile Boutmy permet de pallier aux injustices de ce système, elle est jugée « instable », puisque basée sur des critères sociaux, mais aussi de mérite. Les étudiants peuvent donc perdre cette bourse et se retrouver dans des situations difficiles. Enora NAOUR revient ensuite sur les derniers chiffres évoqués par Francesca CABIDDU, relatifs à l'augmentation de 16 % du budget parallèle à l'augmentation de 7 % des effectifs. Elle considère qu'il serait plus juste de mettre en perspective la part des aides par rapport aux frais totaux d'inscription payés par les étudiants. Or, la part des aides sociales versées par Sciences Po par rapport à la somme totale des frais d'inscription a diminué depuis 2009. Enora NAOUR explique ensuite que le nombre d'étudiants boursiers d'échelon zéro et 1 n'a pas augmenté uniquement pour Sciences Po, mais a augmenté structurellement, pour l'ensemble des universités d'enseignement supérieur français. Elle ajoute que certains étudiants ont été forcés de faire appel au fonds national d'aide d'urgence du CROUS pour payer leurs frais d'inscription à Sciences Po. Elle affirme que la Commission de suivi social apparaît comme « un pansement sur la jambe de bois que le système de frais d'inscription ». Cette Commission corrige à la marge des problèmes révélant des situations financières extrêmement difficiles. Enora NAOUR déplore enfin l'absence de prise en compte de l'endettement étudiant.

Vincent MARTIGNY affirme qu'il serait intéressant d'intégrer les étudiants doctorants dans ce bilan.

Renaud DEHOUSSE demande combien de personnes représentent exactement le service d'aide sociale aux étudiants.

Paul BERNARDET souhaite de son côté rappeler que les étudiants ne remettent pas en cause la bonne volonté des équipes et leur travail. Il revient ensuite sur la Commission de suivi social (CSS), dont le

rôle est de régler les problèmes inhérents au système de frais d'inscription. Paul BERNARDET estime que cette Commission ne remplit pas complètement son rôle pour plusieurs raisons :

- la méconnaissance des aides de la CSS par les étudiants,
- le manque de moyens humains de la CSS. Cette année, 105 dossiers doivent encore être traités. Les étudiants ignorent si leur dossier a été reçu,
- l'absence d'assise réglementaire de la CSS, qui exclut un grand nombre de cas, alors que son rôle est de corriger tous les cas à la marge,
- le budget de la CSS, qui ne répond pas à l'augmentation moyenne des frais d'inscription, et doit être augmenté.

Paul BERNARDET propose que la CSS soit déchargée des compétences qui ne sont pas les siennes, comme les effets de seuil, qui doivent être gérés par l'accueil administratif. Il propose en outre que le budget de la Commission soit révisé à la hausse.

Pierre BORNAND félicite l'augmentation de 16 % du budget d'aide social pour l'exercice 2012 – 2013, et l'aide spécifique à l'entrée pour les étudiants internationaux. Il regrette cependant que les dispositifs adressés aux étudiants européens, et plus largement internationaux, ne soient pas plus nombreux. Pierre BORNAND revient ensuite sur le taux d'étudiants boursiers de 27 %, inférieur de 6 points aux objectifs fixés en 2009, et se demande comment l'aide sociale pourrait être financée avec 33 % d'élèves boursiers. Concernant le pôle logement, il explique qu'un groupe de travail s'est penché sur la question d'une meilleure communication entre le bureau des étudiants (BDE) et le Pôle logement, via la création d'un site Internet. Il rappelle que les accès du BDE restent limités, et souhaite que les bases d'un meilleur dialogue soient posées entre le Pôle et le Bureau. Concernant la Commission de suivi social, Pierre BORNAND pointe le manque de communication et explique que les étudiants ignorent comment se saisir de cette Commission. De façon plus générale, il souhaiterait que les étudiants puissent plus facilement savoir à quel dispositif ils sont éligibles. Pierre BORNAND s'enquiert ensuite des critères de la bourse délivrée par le Conseil régional d'Île-de-France. En résumé, il souhaite que la soutenabilité des différents dispositifs puisse être assurée dans le temps et que l'institut s'interroge sur l'évolution de ces dispositifs et leurs financements, avec des marges de manœuvre « extrêmement limitées. »

Raphaëlle REMY-LELEU revient sur les bourses aux attribués par le Conseil régional et explique que l'enveloppe est attribuée à l'établissement, qui décide ensuite de distribuer les montants en fonction de critères sociaux. S'agissant de la complexité de l'aide sociale, Raphaëlle REMY-LELEU invite Pierre BORNAND à consulter la proposition de l'UNEF sur la bourse d'autonomie.

Pierre BORNAND juge cette proposition intéressante, à défaut d'être finançable.

Raphaëlle REMY-LELEU revient sur les critères posés par le CROUS de Paris et l'aide sociale, et rappelle qu'il est important d'aligner les critères de Sciences Po sur ceux du CROUS. Elle évoque notamment le critère de rupture familiale du CROUS, qui permet de prendre en compte des situations familiales complexes. Elle revient ensuite sur les éléments du bilan et explique que les étudiants ont parfois des difficultés à accéder aux informations relatives à la CAF. Elle propose que les services de la CAF puissent intervenir lors des réunions organisées par la DDU à l'attention des étudiants étrangers, afin de les aider pour leur démarche en ligne. Elle demande ensuite sur quels critères l'aide d'urgence est donnée et souligne l'absence d'information de l'institut à ce sujet. Raphaëlle REMY-LELEU aborde le complément de bourse de Sciences Po et demande quel est le montant exact d'aides versées, dans la mesure où le complément d'aide de Sciences Po n'est pas compatible avec la bourse au mérite. Elle ajoute que la bourse au mérite est inférieure au complément pour les échelons 2 à 6. La bourse au mérite étant une bourse nationale, elle ne peut être refusée, et Raphaëlle REMY-LELEU explique qu'un boursier échelon 6 ne perçoit pas 822 euros par mois, mais 649 euros. Elle rappelle que cette question est importante à l'aune des 47 % d'étudiants de Sciences Po bénéficiant d'une bourse au mérite, puis demande que le versement de la différence soit automatisé pour les étudiants des échelons 2 à 6 qui bénéficient d'un complément de Sciences Po supérieur à la bourse au mérite.

Francesca CABIDDU revient sur la question relative à la situation du logement et explique qu'il n'est pas possible de visiter l'ensemble des appartements. Les offres proposées par les bailleurs doivent

répondre à des critères réglementaires et chaque signalement d'étudiant fait l'objet d'une intervention, avec une médiation possible entre les locataires et propriétaires. Les services du logement s'appuient sur un conseil juridique apporté par l'ADIL. Concernant le pourcentage d'élèves boursiers par admission, Francesca CABIDDU déclare qu'elle ne dispose pas des chiffres, mais que ceux-ci seront diffusés. Elle précise que les étudiants CEP sont majoritairement boursiers du CROUS. S'agissant des questions relatives à l'accord entre le CROUS, la Ville de Paris et Sciences Po, Francesca CABIDDU explique que l'accord est toujours en cours de négociation. Les admissions seront faites sur critères sociaux, l'institut communiquera sur le sujet dès que la convention sera validée.

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique à propos de l'aide à la mobilité que certains établissements demandent des frais particuliers, mais que ces frais ne relèvent pas des droits de scolarité. Elle ajoute que le principe de l'aide à la mobilité est de permettre aux étudiants de n'avoir pas à régler d'autres frais de scolarité que ceux de Sciences Po. Ce principe est fondé sur des négociations entre l'institut et les universités. Le fait que les universités exigent d'autres droits ne participe pas de ces négociations. Myriam DUBOIS-MONKACHI invite Maxime REGNERI à faire remonter le problème de l'accès à la bibliothèque de Columbia auprès du service en charge de cette zone. Elle aborde ensuite les problématiques d'indépendance financière soulevées par les élus étudiants et rappelle que cette indépendance financière est reconnue à Sciences Po, puisque 150 élèves bénéficient chaque année des dispositifs afférents à cette indépendance. Les critères retenus sont ceux du CROUS. Myriam DUBOIS-MONKACHI ajoute que la situation de rupture familiale est également prise en compte, non par les services de Sciences Po, qui ne peuvent prendre charge l'investigation, mais par les assistantes sociales du CROUS. Si les assistantes sociales indiquent que l'étudiant est bien en rupture familiale, alors cet étudiant ne paiera pas de droits de scolarité. Myriam DUBOIS-MONKACHI profite de ce point pour expliquer qu'il existe deux types de fonds : le fonds national d'aide d'urgence ponctuelle et le fonds national d'aide d'urgence annuelle. Si le CROUS indique à l'institut qu'un étudiant bénéficie du fonds national d'urgence annuelle, alors cet étudiant sera exonéré des frais d'inscription.

Concernant les effets de structure sur les boursiers d'échelon zéro, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que tous les établissements d'enseignement supérieur les connaissent. Elle précise qu'à Sciences Po, les échelons cinq et six n'ont pas décrié. Par conséquent, la croissance des échelons zéro ne s'est pas faite aux dépens des échelons les plus faibles. À propos de l'endettement des étudiants, elle indique qu'il s'agit d'une préoccupation nationale et internationale. L'institut essaie, dans la mesure du possible, d'éviter ces situations. Le principe de modularité des droits de scolarité et les politiques d'ajustement qu'il applique sont justement faits pour éviter que les étudiants s'endettent. Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que les services sont peu sollicités par les étudiants qui souhaitent souscrire à un prêt auprès des banques et n'a aucune situation criante à déplorer. En réponse à la question de Renaud DEHOUSSE, Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que le service d'aide sociale est composé de 15 personnes. Deux personnes gèrent la Commission de suivi social, qui a été créée en 2005 pour accompagner la mise en place des nouveaux droits de scolarité en 2004. Elle précise que le budget de la Commission de suivi social n'a pas été augmenté de 145 % comme ce qui est écrit dans le document, mais de 380 %. Par ailleurs, Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que l'augmentation des droits de scolarité a porté la politique d'aide sociale, notamment pour les bourses BOUTMY. Cette augmentation a également permis d'améliorer les budgets de l'enseignement, des innovations pédagogiques, des services et des équipements mis à disposition des étudiants.

Concernant les dispositifs de communication, Francesca CABIDDU explique que deux groupes de travail ont travaillé sur le sujet et ont décidé d'améliorer en mettant en ligne des exemples de situations. Elle précise que les dispositifs sont présentés à l'occasion d'une lettre diffusée à tous les étudiants en début d'année, et que ces mêmes dispositifs sont présentés sur le site Internet. Par ailleurs, la jurisprudence de la Commission de suivi social sera révisée, et certains cas de figure seront intégrés dans le dispositif.

Myriam DUBOIS-MONKACHI revient ensuite sur les objectifs 2013 de l'aide sociale et explique qu'il portait sur 30 % d'élèves boursiers (et non 33 %). L'institut se situe à l'heure actuelle à 27 % et à 30 % en considérant les situations d'exonération. Elle explique ensuite que la lisibilité des aides est une véritable question, mais rappelle que le site Internet est alimenté et régulièrement mis à jour. Des personnes se déplacent également pour présenter les différentes informations dispositif sur les campus.

Par ailleurs, à la rentrée, le service de l'accueil administratif participe à toutes les réunions. Cette année, des demi-journées banalisées seront organisées pour évoquer toutes les questions pratiques de l'aide sociale, de droits de scolarité et d'accompagnement des étudiants. Concernant le complément d'aide au mérite, Myriam DUBOIS-MONKACHI indique qu'il y a eu un croisement entre la politique de Sciences Po et la politique nationale de complément d'aide au mérite. Ce complément remplace un système de perception de 6102 euros pour tous les étudiants de mérite et un différentiel s'est créé, notamment pour les étudiants des échelons 4,5 et 6. L'institut a mis en place un dispositif à la demande permettant de régler ce différentiel. Concernant la prise en compte de l'école doctorale, Myriam DUBOIS-MONKACHI dispose d'informations sur le montant des aides et des bourses de scolarité de cette école, de 14 000 € annuels.

Renaud DEHOUSSE remercie Myriam DUBOIS-MONKACHI et Francesca CABIDDU pour leurs interventions et invite Frédéric MION à partager ses vues sur les orientations futures de l'aide financière et les services accordés aux étudiants.

Frédéric MION explique avoir entendu un certain nombre de critiques et se dit prêt à entendre et à comprendre les problèmes générés par le système d'aide. En revanche, il lui aurait semblé plus juste que les intervenants soulignent la grande qualité du document et sa présentation. Frédéric MION tient également à souligner le travail effectué par les équipes de l'aide sociale. Il rappelle que l'aide et les services témoignent de l'identité de Sciences Po, qui a mené une politique volontariste en avance sur les dispositifs nationaux. Frédéric MION dit une fois encore entendre que cette politique puisse être perfectible. S'agissant de la complexité des dispositifs, il considère qu'elle résulte de la volonté de traitement de la totalité des situations, qui se révèlent au fil du temps. Il lui semble donc difficile d'imaginer un système simple permettant d'englober des situations variées et complexes. Il ajoute qu'à l'occasion des 10 ans de ce système, constitué en 2004, un bilan plus complet du dispositif sera présenté et l'institut reviendra sur certains dysfonctionnements. Frédéric MION revient sur le problème rencontré avec les élèves boursiers au mérite du CROUS qui bénéficient d'une aide moins importante de la part de Sciences Po. Il souhaite que le versement du complément soit rendu automatique dans les années qui viennent. S'agissant des difficultés relatives au fonctionnement de la Commission de suivi social, Frédéric MION rappelle que ces difficultés sont afférentes au surcroît d'activité de la Commission. L'institut devra conforter les moyens dont dispose cette Commission pour faire en sorte qu'elle puisse répondre aux demandes des étudiants dans des délais plus brefs. Les règles de la Commission feront également l'objet d'un bilan à l'occasion du 10^e anniversaire du dispositif. Frédéric MION rappelle que Sciences Po s'est engagé dans une politique volontariste en matière d'aide sociale et souhaite la prolonger en corrigeant les effets problématiques lorsqu'ils apparaissent. Il réaffirme qu'il aurait souhaité entendre plus de voix féliciter la qualité et l'exhaustivité des dispositifs mis en place pour les étudiants.

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2013

Dolly CARENE indique le procès-verbal de la séance 29 avril n'a pas été distribué. Il le sera la semaine prochaine.

Renaud DEHOUSSE invite les membres du Conseil de direction à faire suivre leurs corrections éventuelles à Dolly CARENE.

III. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Renaud DEHOUSSE annonce que le Conseil de direction a été saisi par la Commission paritaire d'une demande d'examen des droits d'inscription pour le double diplôme Science Po-HEC. Il rappelle que cette question a été débattue à l'occasion de la préparation de la présente séance du Conseil de direction. Il a paru opportun de prévoir l'examen de cette question à l'occasion de la prochaine réunion

du Conseil de direction, le 24 juin. Renaud DEHOUSSE cède ensuite la parole à Frédéric MION pour un point d'information sur les nominations.

Frédéric MION rappelle que la première nomination concerne le poste de secrétaire général, confié à Charline AVENEL, qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble des fonctions ressources ou support : la direction financière, la direction des ressources humaines, la direction des services informatiques, la direction des services généraux et de l'immobilier. Elle aura également pour mission de renforcer les capacités d'expertise juridique, en constituant un service juridique plus étoffé qu'il ne l'est actuellement. Enfin, elle devra doter Sciences Po d'une cellule d'évaluation et d'audit, dont la mission sera de réfléchir à la constitution d'indicateurs permettant de mesurer de manière précise la qualité et l'efficacité des services de Sciences Po. Frédéric MION précise que Charline AVENEL a une longue expérience de ces sujets. Il ajoute avoir procédé à la nomination d'une nouvelle directrice de la stratégie et du développement en la personne de Brigitte TAITTINGER, qui bénéficie d'une longue expérience de management dans le secteur privé et d'une très bonne connaissance des entreprises françaises et étrangères. Frédéric MION rappelle que le contexte budgétaire des années à venir sera contraint pour Sciences Po, du fait de la diminution de la part des ressources des partenaires publics, au premier rang desquels l'État. Il est donc vital que l'institut puisse bénéficier de ressources croissantes en provenance des entreprises. La direction de la stratégie et du développement se chargera de pourvoir à cette mission.

La troisième nomination concerne la nouvelle directrice des études et de la scolarité, Françoise MELONIO, qui dirigeait jusqu'à peu le collège universitaire. La nouvelle directrice des études et de la scolarité devra réfléchir à la carte des formations de deuxième cycle. La quatrième nomination concerne le poste de directeur scientifique, qui a fait l'objet d'un Comité ad hoc. Sur la base des propositions émises par ce Comité, Frédéric MION a retenu Christine MUSSELIN, actuelle directrice du centre de sociologie des organisations. La dernière nomination concerne le poste de directeur de la formation continue, confié à Nicolas PEJOUT. Cette direction prendra une part croissante du développement de Sciences Po dans les années à venir.

Renaud DEHOUSSE remercie Frédéric MION pour son intervention, puis remarque que ces différentes nominations apparaissent comme le signe d'un retour de l'institution à une vie plus paisible. Il félicite les directeurs nommés, puis rappelle avec humour à Nicolas PEJOUT que la formation continue relèvera encore de ses attributions et sera suivie par ce Conseil. Il l'invite à prendre la parole.

Nicolas PEJOUT tient à remercier l'ensemble des élus, anciens et présents, pour les relations de travail qui ont été tissées depuis deux ans. Il souhaite retenir la qualité des échanges, qui ont été une grande source d'inspiration et de motivation professionnelle et personnelle. Il retient les mots de soutien et de suivi bienveillant du Conseil à son attention.

Frédéric MION déclare avec humour que le Conseil de direction aura à cœur de poursuivre ses tortures sur Nicolas PEJOUT. Il explique ensuite que deux nominations restent à pourvoir : la direction de la communication de Sciences Po et la direction des services généraux et de l'immobilier. Une troisième nomination devrait par ailleurs intervenir, concernant la direction des ressources humaines. Frédéric MION espère être en mesure de donner un tableau complet de l'organigramme à la prochaine réunion de rentrée.

Raphaëlle REMY-LELEU revient sur l'évolution de Nicolas PEJOUT et s'enquiert des dispositions qui vont être prises quant à sa succession, dans la mesure où un scrutin du CNESER aura lieu la semaine prochaine.

Frédéric MION lui répond que la succession est organisée et que la fiche de poste de directeur de la vie universitaire a été publiée, conformément à la procédure. L'institut espère pourvoir à ce poste dans les prochaines semaines. Il précise que Nicolas PEJOUT assurera l'intérim des missions qu'il quitte.

Florence HAEGEL félicite la féminisation de l'équipe de direction et remercie Frédéric MION pour la mise en place du Comité de recherche chargé de désigner le directeur scientifique. Elle explique que la réunion de la communauté académique a été une bonne chose.

Pierre BORNAND salue à son tour la féminisation de l'équipe de direction, puis remercie Nicolas PEJOUT pour le travail qu'il a réalisé. Il revient ensuite sur une question abordée à l'occasion d'un précédent Conseil, relative à la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la réforme des statuts.

Renaud DEHOUSSE explique que la décision de créer ce groupe de travail a bel et bien été prise. Il ajoute qu'il a fallu attendre le rapport remis au ministère de l'Enseignement supérieur par Jean GAEREMYNCK. Le rapport étant prêt à être diffusé, le groupe de travail devrait se réunir une première fois le lundi 10 juin. Une notification écrite sera transmise aux membres du Conseil une fois que la salle de réunion sera connue.

Frédéric MION profite de ce point pour signaler que les membres du Conseil de direction recevront le rapport de Jean GAEREMYNCK dans les prochains jours. Concernant la réforme des statuts, il souhaite que la réflexion dépasse les frontières du Conseil de direction et proposera donc une méthode permettant de réunir l'ensemble des composantes de l'institut. Ces éléments de méthodes seront transmis aux membres du Conseil de direction dans les 10 jours à venir.

Vincent MARTIGNY félicite à son tour les nominés. Il précise que la féminisation de l'équipe de direction est une réponse un certain nombre de critiques émises sur l'institution. Il souhaite ensuite bonne chance à Nicolas PEJOUT, avec qui il a eu le plaisir de travailler depuis quelques mois et qui a toujours fait preuve d'un grand professionnalisme, y compris quand les circonstances étaient difficiles. Vincent MARTIGNY remercie ensuite Frédéric MION pour avoir accepté de rencontrer le bureau, selon le principe d'une réunion préalable au Conseil de direction, permettant à chaque membre de transmettre leurs messages en avance. Il souhaite que ces réunions préalables soient renouvelées.

Marco MADINIER demande, au chapitre des questions diverses, des précisions sur les campus délocalisés, et les changements relatifs au campus de Reims. Il rappelle que les effectifs de ce campus vont aller croissant, jusqu'à atteindre 1800 étudiants à la rentrée 2016, contre 300 actuellement. Marco MADINIER souhaite avoir davantage d'informations sur les questions de locaux, de bibliothèque, de conditions d'étude, et propose l'organisation d'un groupe de travail sur la question. À propos de ces groupes de travail, Marco MADINIER évoque un certain nombre de dysfonctionnements, en expliquant par exemple que le groupe de travail sur l'insertion professionnelle aurait validé un partage de compétences entre les masters et Sciences Po Avenir. Marco MADINIER s'étonne que des décisions de ce type puissent être prises sans la présence des directeurs de master, absents du groupe de travail. Marco MADINIER souhaite que l'ensemble des acteurs concernés puisse se rendre aux groupes de travail afin que les stratégies soient partagées par tous.

Renaud DEHOUSSE explique que les questions relatives aux groupes de travail et aux évolutions des campus délocalisés les évolutions des campus délocalisés devront être préparées en amont.

Frédéric MION revient sur le groupe de travail sur l'insertion professionnelle et affirme qu'aucune décision n'a été prise sur Sciences Po Avenir et les masters. Il explique en revanche qu'un groupe de travail a été constitué à l'intérieur de l'administration pour réfléchir aux évolutions de l'insertion professionnelle. Un bilan du groupe de travail est escompté pour la fin de l'été. En ce qui concerne les interrogations sur les campus délocalisés, et particulièrement celui de Reims, Frédéric MION rappelle que la cible des 1800 étudiants est inscrite dans le projet d'origine de ce campus. Ce chiffre n'est donc pas nouveau. En revanche, Frédéric MION explique que le calendrier des travaux a été reculé au fil du temps. Comme l'a souligné Renaud DEHOUSSE, ces questions seront abordées à l'occasion d'un groupe de travail ou d'une séance du Conseil de direction.

Renaud DEHOUSSE propose de consacrer une séance de direction à la question des campus délocalisés.

Raphaëlle REMY-LELEU précise, à propos du groupe de travail sur l'insertion professionnelle, qu'il avait été dit lors d'une réunion du Collège des doyens qu'une partie de la compétence insertion professionnelle serait transmise aux masters. Elle s'étonne d'entendre Frédéric MION dire que rien n'a été décidé, dans la mesure où les masters contiennent des personnels dédiés à l'insertion professionnelle.

Frédéric MION indique à Raphaëlle REMY-LELEU qu'elle sera informée des décisions lorsque ces décisions auront été prises. Il rappelle que la question portait sur la soustraction des compétences de

Sciences Po Avenir pour être confiée aux masters. La réponse est négative. Frédéric MION précise que si les Masters se sont dotés de personnes chargées de faire le lien avec le milieu professionnel, cela ne traduit pas de réorientation politique.

François-Antoine MARIANI témoigne de son enthousiasme vis-à-vis des nouvelles nominations, mais explique qu'il est important de répondre aux difficultés rencontrées par certains services de Sciences Po du fait de l'absence de moyens humains. Il précise d'ailleurs que l'absence des représentants des masters au groupe de travail sur l'insertion professionnelle est simplement due à une surcharge de travail. Toujours au chapitre de l'insertion professionnelle, il explique qu'un groupe de réflexion transversal a été créé, et qu'aucune charge n'a été officiellement déléguée aux masters.

Florence HAEGEL revient sur le cahier des charges de la nouvelle secrétaire générale et s'enquiert du périmètre de l'évaluation et de l'audit.

Frédéric MION lui répond que cela concerne toute l'action de Sciences Po : sur la formation initiale et continue, recherche, et la vie de la maison au sens global.

Charline AVENEL explique qu'un premier travail de diagnostic va être réalisé avec toutes les directions.

Renaud DEHOUSSE remercie l'ensemble des présents et clôt la réunion.

La séance est levée à 10h 05.